

INSTITUT du RISK  
& COMPLIANCE

# CONFÉRENCE PETIT DÉJEUNER HÔTEL INTERCONTINENTAL HOTEL DIEU - LYON

## LYON, LE 26 NOVEMBRE 2019 COMPLIANCE, LOI SAPIN II & RGPD

Se conformer aux réglementations est un vaste sujet pour les entreprises. Souvent vue comme une contrainte, la conformité peut devenir un réel gage de qualité pour l'organisation et un vrai levier commercial.

Cette conférence couvre le cadre réglementaire de la loi Sapin II, la loi anti-corruption, le RGPD, la due diligence, les devoirs de vigilance et bien d'autres encore...  
Les législateurs et régulateurs nous rappellent régulièrement nos obligations : loi Pacte, DPEF, rôle de moniteur de l'AFA dans la CJIP, coopération internationale entre l'AFA et la Banque Mondiale, coopération internationale de l'AFA/HATVP et l'ONU,...

Comment concilier son plan de mise en conformité dans une ère d'économie de marché tout en considérant, par exemple, les inquiétudes et conséquences liées au projet de guide de l'AFA sur les cadeaux et invitations, à un contrôle de l'AFA ou encore aux investissements à réaliser pour limiter les risques du RGPD ?

Cette journée a pour objectif de vous apporter de vraies informations pratiques, des solutions opérationnelles, un éclairage manifeste sur le cadre réglementaire évolutif et des réponses aux questions pouvant vous aider dans vos actions de mise en conformité. Cette conférence a été préparée par nos intervenants experts (CNIL, etc.) qui vont partager leurs expériences.

### PUBLIC CONCERNÉ

Compliance officers & managers • Directeurs et Responsables des Ressources Humaines  
• Directeurs de la conformité • Directeurs Ethics • Juristes internes • Directeurs/  
responsables juridiques • Responsables RSE • Associés de cabinets d'avocats • Dirigeants  
d'entreprise • Data Protection Officer • Global Data Officer

Les places étant limitées,  
inscrivez vous au plus vite.



> Je m'inscris



## PROGRAMME

- 8H30 - 9H00 - ACCUEIL DES PARTICIPANTS & PETIT-DÉJEUNER**
- 9H00 - 9H15 - INTRODUCTION**
- 9H15 - 10H30 - LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**
- Le cadre réglementaire Sapin 2. Les réglementations à portée extra-territoriale
  - De la cartographie des risques au pilotage de la conformité :
    - > Les exigences de l'AFA
    - > Les étapes de la cartographie des risques
    - > Les principes méthodologiques, la gouvernance
  - Nouvelles recommandations de L'AFA
  - **Mise en situation : jeux de rôles**
- 10H30 - 10H45 - PAUSE CAFE ET NETWORKING**
- 10H45 - 12H00 - EVALUATION DES TIERS ET RETOUR D'EXPERIENCE**
- L'évaluation des tiers
  - Retour d'expérience sur la mise en oeuvre d'un programme anticorruption
- 12H00 - 12H30 - CONTRÔLE AFA**
- 12H30 - 14H00 - DÉJEUNER ET NETWORKING**
- 14H00 - 15H30 - MANAGEMENT DES RISQUES EN RGPD**
- Où mettre le curseur entre les risques et l'investissement ?
  - RGPD, la protection des données personnelles et le Privacy by Design
  - Quelle est la plus-value d'une certification RGPD ?
- 15H30 - 16H00 - PAUSE CAFÉ ET NETWORKING**
- 16H00 - 17H15 - OUTILS ET RETOUR D'EXPERIENCE RGPD**
- Le DPO et les outils de la conformité
  - Automatisation du registre du Traitement
  - Cas pratiques - Retour d'expérience et PIA

## ORATEURS CONFIRMÉS

- **Monsieur Christophe Curtelin, Cabinet Vasco Avocats**
- **Madame Pauline Blondet, VP Compliance EMEA, Gan Integrity**
- **Madame Apolline Bucheler, Founder, Compliance In**
- **Monsieur Xavier Leclerc, Président, Union des DPO**
- **Monsieur Benoit Pellan, Service des Outils de la Conformité, Certification, Code de Conduite, Bcr et PIA, CNIL**
- **Madame Virginie Gastine-Menou, Présidente, Risques et Vous**
- **Monsieur Nabil Hassoumi, Expert Conformité, Ellisphere**
- **Madame Amélie d'Arailh, Avocate, EY Société d'Avocats**
- **Madame Nathalie Kestener, Membre du comité du CA, Crédit coopératif**
- **Monsieur Sylvain STAUB, Avocat Associé chez DS Avocats & CEO de DATA LEGAL DRIVE**

## SPONSORS & PARTENAIRES

NAVEX GLOBAL

DPMS  
Data Privacy Management System

DATA LEGAL DRIVE  
Plateforme de gouvernance RGPD

4CYSEC  
YOUR SECURITY EXPERT

UNION DES DPO  
Compliance  
DataLive Search

ACTECIL  
RPO SOLUTIONS

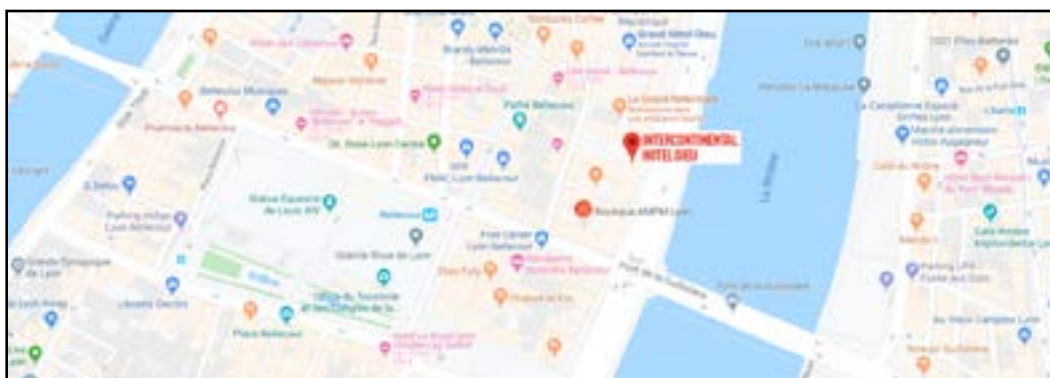
GAN  
INTEGRITY

ellisphere

RISK & COMPLIANCE  
Platform Europe

## PLAN D'ACCÈS

HÔTEL INTERCONTINENTAL LYON - HOTEL DIEU  
20 Quai Jules Courmont,  
69002 LYON





## BULLETIN D'INSCRIPTION\*

Nom : ..... Prénom : .....  
Société : .....  
Fonction : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... Ville : ..... Pays : .....  
Email @ : .....  
Téléphone fixe : ..... Mobile : .....

### FRAIS D'INSCRIPTION (par chèque ou virement) :

	Avant le 20 novembre 2019	Après le 20 novembre 2019
Non Membre	350 Euros	450 Euros
Membre - (Cout adhésion annuelle 395 Euros)	Gratuit	Gratuit

### RÈGLEMENT

- Par chèque établi à l'ordre de INSTITUT DU RISK & COMPLIANCE – IRC ou
- Par virement : LCL Paris Ranelagh - IBAN : FR60 3000 2004 7800 0043 1342 P50 - CODE BIC : CRLYFRPP
- **Par paiement en ligne** : allez à [www.institutriskcompliance.com/espace-membres/](http://www.institutriskcompliance.com/espace-membres/)

**BULLETIN D'INSCRIPTION\*** (à retourner par courrier à l'adresse ci-dessous ou par mail à l'adresse : [contact@institutriskcompliance.com](mailto:contact@institutriskcompliance.com))  
INSTITUT DU RISK & COMPLIANCE – IRC - 77 RUE DE L'ASSOMPTION, 75016 PARIS

Date :

Signature :

### COMMENT DEVENIR MEMBRE ?\* allez à [www.institutriskcompliance.com](http://www.institutriskcompliance.com)

- Les membres peuvent être aussi bien des personnes physiques de tous secteurs économiques, que des personnes morales, intéressées par la Compliance, l'éthique sociétale et le respect des codes de conduite des entreprises ou organisations, en France mais aussi venant de l'international (avec une activité économique, professionnelle etc. en France).
- Pour s'associer à l'IRC, il suffit de cliquer sur le lien en ligne « Devenez adhérent », de compléter les renseignements à fournir vous concernant et de procéder au paiement de l'adhésion annuelle.
- Le montant de l'adhésion annuelle est de 395 euros par personne et de 350 euros pour toute adhésion multiple au sein d'un même organisme (société, association, établissement public ou autre).

### QUELS SONT LES AVANTAGES QUE L'IRC OFFRE A SES MEMBRES ?

Les membres de l'IRC bénéficient de tous les avantages suivants :

- Se former aux enjeux de la Compliance par 6 sessions informatives par an organisées par l'Institut gracieusement.
- Participer aux différents groupes de travail thématiques de l'Institut.
- Bénéficier de remises lors de conférences et séminaires dans lesquels l'IRC collabore.
- Faire partie d'un réseau de professionnels de la Compliance et échanger des points de vue et des conseils pratiques .
- Avoir une vision internationale de la Compliance à travers notamment des partenariats nationaux et internationaux de l'IRC.
- Collaborer avec les organismes de réglementation et les autorités pour les questions liées à la Compliance.
- Trouver une réponse aux préoccupations concernant les responsabilités pénales, civiles ou administratives pouvant être encourues par les dirigeants d'entreprise.
- Accéder aux canaux d'informations privés exclusifs des partenaires, aussi bien en anglais qu'en français .

### NOS RÉDUCTIONS PARTENAIRES :



Réductions sur une très large gamme de tarifs publics sur l'ensemble des vols Air France et KLM, pouvant aller jusqu'à -15% sur nos lignes internationales et jusqu'à -50% sur les lignes en France métropolitaine (Corse incluse).

Evènement : **CONFERENCE PETIT DEJEUNER DE L'INSTITUT DU RISK ET COMPLIANCE**

Code identifiant : **35891AF**

Valable au transport du : **25/11/2019 au 27/11/2019**

Lieu de l'évènement : **LYON (LYS)**

Connectez-vous sur le site internet de l'évènement ou directement via <http://globalmeetings.airfranceklm.com/Search/promoDefault.aspx?ven-dor=AFR&promocode=35891F>



**Vous pouvez bénéficier d'une réduction de 20% sur votre parcours aller-retour en France métropolitaine.** Après votre inscription un fichet SNCF de réduction vous sera envoyé. Merci d'envoyer un mail à [contact@institutriskcompliance.com](mailto:contact@institutriskcompliance.com) pour en faire la demande.

\* Conformément à l'Article 7 des statuts, votre admission est soumise à l'agrément du Conseil d'administration. Nous vous informerons par email en cas de refus du Conseil et vous retournerons alors votre règlement. • Votre adhésion court à partir de la date de votre paiement et ce pour un an. • Si l'adhérent quitte l'association au cours de l'année, pour quelque raison que ce soit, il est entendu que l'adhésion commencée, est due entièrement et reste acquise à l'Institut du Risk & Compliance.